



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2004/55/Corr.1
8 décembre 2004

FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

**PROPOSITION DE PROJET DE COMPLÉMENT 3
AU RÈGLEMENT N° 113**

(Projecteurs émettant un faisceau de croisement symétrique)

Rectificatif

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa vingt-huitième session, suite à la recommandation formulée par le WP.29 à sa cent trente-quatrième session (TRANS/WP.29/1037, par. 58 et 82).

* * *

Annexe 1, point 9, modifier les mots à 10 m/25 m² pour lire à 10 m/25 m 2/.
